

RECOMMANDE

Genève, le 15 décembre 2014.

Son excellence Monsieur Mehmet Tuğrul Gücük
Ambassadeur de Turquie
Lombachweg 33,
CH - 3000 Berne 15
botschaft.bern@mfa.gov.tr
Envoi par courriel et par poste

Concerne : assassinat du Bâtonnier kurde, Tahir Elçi à Diyarbakir.

Son excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Avec une grande préoccupation et une grande tristesse, nous avons appris l'assassinat en pleine rue, le 28 novembre 2015, du Bâtonnier kurde de 49 ans, responsable du barreau de Diyarbakir, M. Tahir Elçi, né à Cizre, père de deux enfants. Deux policiers et un journaliste ont aussi été tués durant la fusillade. M. Tahir Elçi était engagé dans le processus de paix depuis plusieurs années. Il jouait un rôle central dans le combat pour la paix, la démocratisation impliquant le respect des Droits humains en Turquie.

Cet éminent pénaliste kurde avait gagné plusieurs procès importants contre l'Etat turc devant la Commission européenne des Droits humains (CEDH). Partisan d'une solution de la question kurde par le processus de paix, il a été inculpé le 14 novembre 2015, quelques jours avant son assassinat, pour « apologie du terrorisme par voie de presse », à la suite de propos tenus dans un débat télévisé.

Le Gouvernement turc a la responsabilité d'établir les faits et les responsabilités précises dans les plus brefs délais. Avec les conséquences qui en découlent.

On peut penser que l'arrêt du processus de paix en Turquie, l'usage de la violence d'Etat pèsent de tout leur poids dans la balance de l'insécurité actuelle et des dérives observables.

Après l'assassinat de M. Hrant Dink, journaliste arménien, commandé par des secteurs ultranationalistes des services secrets de Turquie, après les massacres de Suruç, d'Ankara, c'est un nouveau signe funeste qui met la paix gravement en danger.

L'assassinat de M. Tahir Elçi est intervenu au moment où la Turquie négociait avec l'Union européenne (UE) un accord concernant la présence de réfugiés sur son sol, son rôle dans la guerre au Moyen-Orient et en particulier face à l'IE.

Il apparaît que les réfugiés sont aujourd'hui une monnaie d'échange utilisée cyniquement par l'ensemble des partenaires dans les tractations européennes et internationales et que les logiques de force et d'intérêt prévalent sur le souci de respect de la vie et des droits fondamentaux.

La situation est inquiétante. On assiste à une aggravation de la détérioration des droits dans l'ensemble de la vie politique. Ainsi, nous sommes amenés à devoir mentionner ci-dessous des points¹ concernant à la fois le cas de l'assassinat de M. Tahir Elci, le processus de paix et d'autres violations des droits fondamentaux et du droit d'asile.

La relance de l'adhésion de la Turquie à l'UE après un premier essai en 1987, puis en 2005, en soi positive, doit être impérativement soumise à l'exigence du respect de la vie et des droits fondamentaux. Nous demandons que les sept demandes soient des points incontournables dans les négociations avec l'UE :

1. que, dans les plus brefs délais, le Gouvernement turc, fasse toute la lumière sur les circonstances et les auteurs de l'assassinat de M. Tahir Elçi et que les auteurs soient arrêtés et jugés ;
2. que le Gouvernement turc protège les défenseurs de la paix et des droits fondamentaux vivant en Turquie pour prévenir et empêcher d'autres assassinats et mauvais traitement inhumains et dégradants ;
3. que le Gouvernement turc reprenne rapidement le processus de paix avec le peuple kurde, ce qui est la meilleure voie de protection des défenseurs des droits fondamentaux en Turquie ;
4. que le Gouvernement turc respecte la liberté d'expression concernant en particulier le travail des journalistes comme l'a montré le cas des deux journalistes qui ont fait appel à leur incarcération après avoir été condamnés pour avoir fait état de livraisons d'armes de la Turquie en mai 2015 aux rebelles islamistes syriens ;
6. que, dans sa tâche de protection, le Gouvernement turc donne la priorité aux réfugiés arrivant directement en Turquie et que les tractations ne servent pas à imposer à la Turquie les réfugiés de l'EU expulsés sur son sol en application des accords de Dublin.

L'arrivée sur le sol turc des 2,2 millions de réfugiés arrivant de Syrie, pour une minorité accueillie de manière organisée sous l'égide du HCR², est un fait notoire qui sert d'exemple aux pays de l'UE. Ce fait mérite cependant d'être situé dans le cadre d'une évaluation de l'ensemble de la prise en charge des réfugiés par la Turquie et les pays de l'UE³.

¹ La liste pourrait être étendue au droit du travail, à la liberté syndicale, aux droits des femmes, etc.. Nous nous centrons sur les points urgents les plus saillants.

² Sur ces 2,2 millions venus de Syrie et 230.000 venus d'ailleurs, 280.000 réfugiés sont pris en charge par la Turquie dans des camps gérés avec le HCR. Ces chiffres doivent être mis en regard du plan d'accueil de 160.000 migrants par près de 400 millions d'Européens a été un échec et qu'à fin novembre 2015, 160 réfugiés ont effectivement été « relocalisés » dans l'UE.

³ Les réfugiés arrivés dans l'UE doivent ainsi pouvoir rester dans l'UE et recevoir la protection qui s'impose dans chaque pays de l'UE où ils se trouvent, y compris la Suisse. La Turquie ne doit pas devenir, à l'image de l'Italie et de la Grèce notamment, un des pays qui reçoit les réfugiés arrivant des pays de l'UE sur son sol, que les pays de l'UE n'acceptent pas de garder en utilisant l'outil de Dublin.

7. que le gouvernement turc se soumette à une enquête urgente et approfondie du HCR et de l'UE sur l'ensemble du dossier des réfugiés en Turquie, sous le contrôle des contre-pouvoirs des organisations non-gouvernementales qui suivent le dossier.

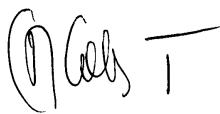
Nous sommes, par exemple, très préoccupés par les récentes informations d'Amnesty International (*rapport Europ's Gatekeeper*) qui font état de déplacements forcés (en bus sur 1.000 km), et de détention de réfugiés arrivant de zones de guerre dans des camps en vue de leur expulsion forcée dans ces zones de grande insécurité. Une telle pratique est une grave violation des droits humains et du droit d'asile.

En synthèse, l'assassinat de M. Tahir Elçi est un fait d'autant plus remarquable qu'il est la pointe de d'iceberg d'une détérioration des droits qui touchent à la fois à la protection de la vie, des droits de la population de Turquie et des réfugiés.

A ce titre, il indique des exigences incontournables en matière de respect de la vie et des droits fondamentaux dans les liens que le continent européen peut construire avec la Turquie.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien accorder à notre lettre et dans l'attente de votre réponse à nos demandes, nous vous envoyons, Son excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de notre plus haute considération.

Pour le Programme *REPENSER L'EXIL* du Collège International de Philosophie (CIPh), Genève-Paris ;



Prof. Marie-Claire Caloz-Tschopp

mcl.caloz-tschopp@bluewin.ch

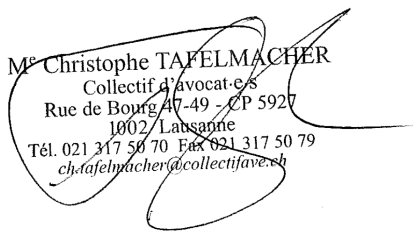
Pour la Communauté genevoise d'action syndicale, Commission Internationale de solidarité



Umberto Bandiera, syndicaliste, Genève

umberto.bandiera@unia.ch

Pour l'Association SOS-ASILE VAUD et le Collectif d'avocat.e.s, Lausanne :



M^e Christophe TAFELMACHER
Collectif d'avocat.e.s
Rue de Bourg 47-49 - CP 5927
1002 Lausanne
Tél. 021 317 50 70 Fax 021 317 50 79
ch.tafelmacher@collectifave.ch

Christophe Tafelmacher, avocat, Lausanne

ch.tafelmacher@collectifave.ch

Copie : Collectif d'avocat.e.s, Lausanne et Association européenne des juristes pour la démocratie et les droits de l'homme (ELDH), r.petit@colectifave.ch

Adresse pour le courrier postal : Association REPENSER L'EXIL, Case postale 2000 Genève.